Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 79

Artikel: On juge du niveau d'une nation à la condition qui est faite à la femme

Autor: Dardel, Isabelle de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271841

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

25-29 octobre 1967

Elections des Chambres Fédérales



On iuge du niveau d'une nation à la condition qui est faite à la femme

La nouvelle de la candidature de trois Ro-La nouvelle de la candidature de trois Romandes à Pélection du Conseil des Etats a été bien accueillie chez nous et même en Suisse alémanique. Il n'y a pas eu, à ma connaissence, de réactions négatives, au contraire. Pas non plus de sous-entendus et de sourires narquois (du moins audibles et visibles...), mais des encouragements, dans un climat d'amitié et de sympathie. Cette attitude est nouvelle.

l'ai toujours vécu dans une famille poli-tisée par tradition, dans laquelle les événe-ments à l'échelle mondiale et nationale sont tisee par tradition, dans taquette tes evenements à l'échelle mondiale et nationale sont
au centre des conversations familiales. Femme d'un journaliste à la pointe du combat —
et qui avait une haute idée de « l'autre moitié
de l'humanité », j'ai été amenée à dépasser le
niveau personnel pour considérer, avant toute
autre chose, les aspirations et les intérêts de
la collectivité. J'ai fait un pas de plus en donnant mon adhésion au groupement politique
qui correspondait le mieux à mon sens de
l'ordre et de l'équité et mis ma confiance dans
un parti qui, depuis sa fondation, a défendu
le principe de l'égalité de tous les individus,
les femmes et les enfants y compris. Un nouveau pas a été franchi lorsque j'ai pris part
aux affaires publiques en entrant au Conseil
communal de Pully puis au Grand Conseil du
canton de Vaud.

Aujourd'bui, en acceptant une candidature

canton de Vaud.

Aujourd'hui, en acceptant une candidature au Conseil des Etats, j'ai le sentiment de contribuer à l'amélioration de la condition féminine. Elle est loin d'être satisfaisante. Trop de discriminations sur le plan politique, économique, social et familial empêchent les femmes suisses de se développer harmonieusement et de teuis leur s'êle de prejeuse des le socié mes susses de se developper narmonieusement et de teni leur rôle de majeures dans la socié-té, au même titre que leurs compagnons avec lesquels elles voudraient partager les respon-sabilités — non pas dans un esprit de concur-rence, ce serait ridicule — mais dans un cli-mat de confiance et de collaboration.

Pour que les femmes puissent assumer leurs droits et leurs devoirs, il est primordial de Pour que les femmes puissent assumer leurs droits et leurs devoirs, il est primordial de modifier nos attitudes traditionnelles et nos modes de pensée à l'égard des jeunes filles, en leur donnant droit à une instruction solide, un métier ou une profession. Or, tout ce qui touche au domaine de l'enseignement, des écoles et de la formation professionnelle est du ressort des cantons. C'est dire l'importance d'élire au Conseil des Etats des représentants cantonaux qui voient large et grand, qui soient particulièrement sensibles aux aspirations de la jeunesse et partisans convaincus de la promotion de la femme. Dans le même ordre d'idées, je rappelle que lors de l'avant-dernière législature, la Convention du B.I.T. No 100, concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuver égislature, la Conseil des Etats, alors qu'elle avait été acceptée par le Conseil national. Il n'est pas téméraire de supposer que s'il y avait aussi des femmes au Sénat helvétique, celui-ci aurait une meilleure comprébension des problèmes de celles qui représentent un bon tiers de la main-d'œuver du pays et sans lesquelles notre économie serait paralysée.

Isabelle de Dardel

Des femmes députées au Conseil des Etats...? Pourquoi pas?

Les femmes suisses des cantons de Vaud, Genève et Bâle-Ville auront sous peu, **du 25 au 29 octobre**, le droit de participer à l'élec-tion de l'une des Chambres fédérales : **le** CONSEIL DES ETATS.

Elles auront également le droit d'élire une

ou plusieurs femmes à ce conseil.

Qu'on se le dise et le redise autour de soi
puisque les cantons de Vaud et Genève présentent, le premier, deux candidates, le second, une candidate à cette élection.

Evénement donc capital

Répétons-le, les femmes des cantons qui ont obtenu leurs droits politiques auront donc le droit et le devoir de voter pour l'élection des députés au Conseil des Etats.

des deputes au Conseil des Etats.

Le fait revêt un grand intérêt, car les lois votées par les Chambres fédérales sont beaucoup plus importantes que celles votées par les cantons puisque tout d'abord applicables dans tout le pays. Elles touchent de plus près les femmes dans leurs conditions de vie, cela aussi bien sur le plan privé que sur le plan professionnel. professionnel.

protessionnel.

Il suffit de penser à la récente loi fédérale sur le travail qui oblige la femme enceinte à quitter son emploi durant huit semaines, sans se préoccuper de savoir de quoi elle vivra, elle et son enfant, durant ce temps;

à la loi, à peine moins récente, de l'assu-rance-maladie qui prévoit des cotisations plus élevées pour les femmes que pour les hom-

à la loi aussi sur l'assurance-maternité qui n'arrive pas à voir le jour ;

à la loi d'une envergure encore bien plus grande qui modifiera — espérons-le prochainement — les dispositions du droit de la famille, où tant d'inégalités, estimées choquantes par beaucoup, frappent la femme mariée et la mère de famille dans ses rapports avec son conjoint et avec ses enfants : **domicile**



onjugal, nom, nationalité, droit au travail, élargissement du droit de représenter l'union conjugale, gestion de ses biens, partage inégal des bénéfices, actes juridiques pendant le mariage, recouvrement des prestations ali-mentaires, recherche de la paternité, tutelle

mentaires, recherche de la paternité, tutelle de l'enfant illégitime, divorce, nom et nationalité de la femme divorcée, etc., etc...

Or les derniers échos du Conseil fédéral sont alarmants pour les femmes. Le projet améliorant la plupart de ces points et mis sur pied par une commission extra-parlementaire n'est pas approuvé par les gouvernements cantonaux. Il sera soumis encore à une deuxiècommission d'étude. Les femmes suisses ont tout lieu d'être inquiètes. Elles demandent à être consultées en nombre et représentées en être consultées en nombre et représentées en force à ces débats les concernant tout particulièrement.

Une occasion

Une occasion leur est offerte par ces pro-chaines élections d'envoyer des femmes siéger au sein du Conseil des Etats, députées qui n'auront, certes, pas la tâche facile, puisque des deux chambres législatives, le Conseil

des Etats est la moins progressiste. N'est-ce pas lui en effet qui, **par trois fois,** a refusé de ratifier la convention du B.I.T. —

alors que le Conseil national l'avait fait — prévoyant l'égalité des salaires entre hommes et femmes pour un travail d'égale valeur ? N'est-ce pas aussi lui qui s'est révélé le plus enclin à prévoir des primes plus élevées

pour les femmes que pour les hommes dans l'assurance-maladie?

Autres problèmes

D'autres problèmes encore qui seront cer-tainement débattus au cours de ces prochaines années intéressent tout autant les femmes. Citons-en quelques-uns des plus urgents à

la septième revision de l'A.V.S. ${\bf q}$ ue tant de petits rentiers attendent anxieusement ;

la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, problèmes aigus de l'heure présente ;

la lutte contre le bruit, sujet aussi alarmant;

les questions relatives à la protection, au développement et au subventionnement de l'agriculture ;

le développement et l'application de la re-cherche scientifique, où notre pays a tant de retard:

l'intégration européenne, problème immi-

l'aide aux pays en voie de développement, faute de laquelle nous en subirons les contrecoups;

sans compter nos soucis au sujet des finances fédérales, etc., etc...

Trouver des solutions à ces questions et à tant d'autres est tout aussi vital pour les femmes que pour les hommes. Les femmes suisses se doivent de participer toujours plus aux responsabilités qui incombent à notre pays. Qu'elles en saisissent chaque occasion en attendant d'obtenir la plénitude de la recon-naissance de leurs droit politiques sur le ter-rain fédéral et dans les cantons.

rain recerai et dans les cantons.
L'une de ces occasions, pour l'heure, est, pour elles, de se faire représenter au Conseil des Etats en y déléguant, non pas une femme seulement, mais plusieurs femmes.

Conséquences d'une telle représentation

Que Vaud qui a été le premier des cantons à l'honneur en matière de vote des femmes soit suivi de Genève! Que les électrices se le disent et le redi-

sent autour d'elles. Qu'elles votent et fassent voter, car grand serait le retentissement dans notre pays si des femmes députées étaient élues à une chambre fédérale.

E. Kammacher

Pas de restriction pour les femmes élues

En réponse à une question du conseiller national Breitenmoser (conservateur, Bâle-Ville), s'inquiétant de savoir si les femmes élues au Conseil des Etats pourraient assister aux débats de l'Assemblée fédérale (Cham-bres réunies), le Conseil fédéral répond no-

La Constitution fédérale ne contient à cet égard aucune disposition restrictive ou dont l'interprétation permettrait d'admettre que les femmes députées au Conseil des Etats ne puissent participer qu'aux délibérations du Conseil ségeant séparément et non pas à celles de l'Assemblée fédérale.

En page 3:

- Pourquoi les partis du centre et de droite ne présentent pas de candidates ?
- Comment voter
- Les Chambres fédérales



Des femmes... pourquoi faire?

Mon intérêt pour le féminisme d'abord, pour la politique ensuite, remonte aux années 40, époque à laquelle j'étais élève de l'Ecole de service social de Genève. L'ardent fémi-niste qu'était notre professeur de sociologie, M. André de Maday, n'est pas étranger à mon évolution. L'alors est

M. Anare de Maday, n'est pas etranger a mon évolution d'alors. De plus en plus, je pris conscience de l'acui-té de certains problèmes sociaux, des inégali-tés de traitement entre hommes et femmes, et je découvris l'interdépendance des problèmes je découvris l'interdépendance des problèmes qui se posent à la communauté. Je m'aperçus également que toute notre vie extérieure et, dans une certaine mesure aussi, notre vie intérieure sont conditionnées, voire menées par la politique. Mieux valait donc essayer d'influer sur celle-ci — si peu que ce fût — plutôt que la subir passivement. La question de l'engagement devenait une réalité, un impératif, C'est ainsi qu'en mai 1947, J'adhérai au Parti ouvrier et populaire. Mon activité politique devint le prolongement naturel de mon activité professionnelle.

Conseillère communale depuis 1962, ce n'est pas sans grandes hésitations que j'ai accepté, en juin dernier, à la demande de mon parti, d'être candidate au Conseil des Etats. Les responsabilités me paraissaient accablantes, d'autant plus qu'elles étaient doubles: politiques et féministes. Pourtant, je n'allais pas au-devant d'un inconnu total — ce qui est toujours angoissant — puisqu'en 1959, mon parti avait déjà présenté une femme: Marcelle Miéville. Le chemin ainsi ouvert il y a buit ans s'est élargi : aujourd'hi, il y a trois candidates! Dans deux cantons romands, les citoyennes et citoyens, familiarisés aux vocables de « députée» ou « conseillère communale » sont moins surpris de ces candidatures. On constate donc que, petit à petit, le féminisme gagne du terrain et s'implante. Si, demain, une des trois candidates était élue, il est certain que la cause du suffrage féminin en Suisse avancerait d'un grand pas. Conseillère communale depuis 1962, ce Suisse avancerait d'un grand pas.

Suisse avancerait d'un grand pas.

Si l'une des candidates était élue... il me semble évident que le rôle de cette toute nouvelle conseillère aux Etats ne serait pas tellement différent de celui qu'elle joue maintenant déjà au niveau du canton ou de la commune. Les options choisies demeurent valables sur le plan du pays. Une tâche immense, difficile, l'attendrait. Tant de grands et urgents problèmes se posent à la Suisse : sécurité sociale, renchérissement du coût de la vie, pollution des eaux, aménagement du territoire, recherche scientifique et subventions aux universités, impôts, budget militaire, revision de la Constitution et, bientôt soubaitons-le, revision du Code civil dont certains articles devraient mettre la femme sur le même plan que l'homme. Toutes ces questions — et il en est d'autres encore — sont importantes, pressantes, interdépendantes. Elles concernent la population entière, soit les hommes et les femmes ensemble, aucun domaine ne pouvant être du ressort des uns à l'exclusion des autres. Il ne faut pas se lasser de le répéter.

Au Conseil des Etats, et parfois devant les deux Chambres, la première conseillère ne serait pas toujours écoutée, mais elle serait entendue; cela déjà marquerait un grand progrès!

Antoinette Stauffer

progrès!

Antoinette Stauffer